



Aide financière pour les événements sportifs

Foire aux questions

21 juillet 2022

Québec 

FAQ

Qu'est-ce qu'un événement impacté par la pandémie?

Pendant la pandémie, il s'agit d'un événement qui peut avoir été annulé ou dont les bénéficiaires ont été affectés par une diminution des revenus ou une augmentation des dépenses.

Que faire si un événement organisé est coorganisé par deux organismes?

Une seule demande doit être déposée par un seul organisme.

De quelle manière seront calculées les aides financières pour les organismes qui déposent plusieurs demandes?

Les aides seront calculées séparément pour chacun des événements. L'aide totale ne pourra pas dépasser 49 500\$.

Puisque le fonds doit soutenir la relance des événements sportifs, quand le prochain événement doit-il avoir lieu?

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 30 avril 2023.

Est-ce que les événements non sanctionnés avant la pandémie peuvent bénéficier du Fonds?

L'événement de référence organisé dans la période pré-pandémie ainsi que ceux qui ont eu lieu subséquemment doivent avoir été sanctionnés par une fédération sportive

FAQ

Où se trouvent les critères d'admissibilité au Fonds?

Dans le guide d'information pour les organisateurs d'événements.

Comment est-ce que les sommes seront attribuées?

Les montants seront déterminés en fonction du nombre de demandes reçues par type de sanction. Un comité consultatif secondera l'équipe de SPORTSQUÉBEC afin de réviser les critères.

Est-ce qu'un événement cyclique qui a lieu aux deux ans peut effectuer une demande?

Oui, dans la mesure que cet événement se déroule aux deux ans.

Est-ce qu'un club n'ayant pas de NEQ serait éligible tout de même?

Non, il faut que le club soit enregistré comme entreprise et reconnu officiellement comme OBNL.

Où peut-on trouver le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) d'un club ou association?

Le NEQ est disponible à la page du Registraire des entreprises :

<http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/default.aspx>

Il faut cliquer sur le bouton à droite « Rechercher » pour trouver l'organisme et son NEQ et confirmer qu'il est inscrit comme OBNL.

FAQ

Qui fait la gestion/validation des documents soumis par les organismes?

SPORTSQUÉBEC est responsable de valider la demande et les documents soumis. Certaines informations seront validées par les fédérations (ex. : sanction des événements).

Est-ce que l'organisme doit absolument utiliser le registre de dépenses disponible sur le site Web du fonds?

Non. Toutefois, le club doit fournir une liste exhaustive des dépenses liées à l'organisation de son événement.



4545, avenue Pierre-De Coubertin,
Montréal, Québec, H1V 0B2

SportsQuebec.com